



Heures de formation

Par Sweetljoy

Bonjour.

Je suis actuellement en formation avec un organisme privé, financée par mes soins + une petite partie de mon CPF. Je suis au chômage mais France travail n'a rien à voir avec ma formation, pour le contexte.

Je suis en formation "mixte" c'est à dire du présentiel et de la visio. J'ai reçu avant de m'inscrire un devis et une plaquette d'informations sur lesquels il était marqué "329h de présentiel" et "161h de visio" + "35h de e learning".

Suite à cela, vu que ça me convenait, j'ai accepté VIA le CPF la demande d'inscription qu'on m'avait envoyé.

Mais là, dans les faits, je me rends compte que je n'aurais absolument pas 329h de présentiel, hors c'est ce qui m'a motivée à la base à accepter cette formation...

Ma question est la suivante, ont-ils droit de modifier le nombre d'heures en centre et en visio notés sur le devis et la plaquette (pas le planning qui était noté comme prévisionnel avec des jours qui pouvaient s'inverser ou autre, mais le nombre d'heure qui lui n'était pas marqué comme prévisionnel) ?

Merci d'avance si quelqu'un prend le temps de me lire et de me répondre.

Belle journée ! :)

Par kang74

Bonjour

L'important est ce que contient le contrat ; une rétractation est possible ?

Attention, si vous êtes inscrit à France Travail, vous devez être disponible pour trouver un emploi (et donc ce qu'ils vous proposent) vu que cette formation n'a pas été validée dans le cadre d'un PPAE

Par Sweetljoy

Bonjour, merci pour votre réponse. France travail est notifié de ma formation, je suis en contact régulier avec ma conseillère et la formation est déclarée, ce que je voulais dire c'est qu'ils ne me financent rien par rapport à cette dernière.

Pour le contrat, j'ai les conditions générales de vente, est-ce que c'est ça ? Il y a un paragraphe sur l'annulation qui parle d'annulation des prestations ou de report des prestations à une date ultérieure mais pas vraiment de ma situation. Dois-je chercher quelque chose en particulier ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous fait part de votre insatisfaction au fournisseur de cette formation ?

Si la répartition des heures n'est pas inscrite dans le contrat c'est seulement informatif et donc ne peut être un motif de résiliation.

Par Sweetljoy

Bonjour!

Oui j'ai envoyé un mail pour cela, on m'a répondu ce matin que le planning était prévisionnel mais j'avais précisé que je

ne parlais que de la répartition des heures.

Donc ils peuvent, s'ils le souhaitent, ne faire que de la visio par exemple sans se soucier des heures qu'ils avaient inscrites sur le devis et de l'intitulé de la formation en "mixte" ?

En soi je ne souhaite pas résilier, mais j'ai payé une somme conséquente pour de la visio ET du présentiel, c'est ce qui m'embête beaucoup...

Merci pour votre réponse. :)

Par yapasdequoi

Vous ne confirmez pas que la répartition était inscrite dans le contrat.
Si ce n'est pas le cas, le fournisseur peut faire évoluer la répartition à son gré.

Par Sweetljoy

Pardon, c'est parce que je n'ai pas de contrat, uniquement les conditions générales de vente et ce n'est pas écrit dedans.

Par yapasdequoi

Vous n'avez pas de conditions particulières ? Qu'avez-vous signé exactement ?

Par Sweetljoy

Je suis passée par mon CPF et c'est un peu particulier. Je n'ai qu'une attestation d'entrée en formation et les conditions de vente ainsi qu'un devis qu'on m'avait envoyé avant de signer via le CPF... Via le CPF je n'ai aucun contrat ni rien.

Par yapasdequoi

Alors adressez vous a votre conseiller CPF. Il doit vous aider.
Autre option : signaler le litige directement auprès de la DGCCRF.
[url=https://signal.conso.gouv.fr/]https://signal.conso.gouv.fr/[url]

Par Henriri

Hello !

Mais alors Sweetjoy dans quels documents en votre possession avez-vous vu d'une part "qu'il était marqué "329h de présentiel" et "161h de visio" + "35h de learning" mais maintenant d'autre part que "vous n'aurez absolument pas 329h de présentiel" ? Et quel est le nouveau nombre d'heures de présentiel annoncé ?

A+

Par Sweetljoy

Bonjour, en gros je vous explique.

On m'a envoyé un devis, un programme de formation et un planning prévisionnel AVANT que je m'inscrive via le CPF. C'est sur ces documents là qu'il était noté tout cela, et c'est sûr ça que je me suis basée pour choisir la formation.

Ensuite, je suis passée par le CPF pour payer la formation et m'y inscrire, suite à ça j'ai eu une attestation d'inscription et une attestation d'entrée en formation lorsque j'ai commencé début mars la formation.

Sur l'agenda (via une application), je n'ai presque que de la visio prévue pour le reste de ma formation.

J'espère que c'est plus clair, désolée